

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL DIX SEPT, LE DIX NEUF DECEMBRE à dix huit heures,

Date de convocation :
11 décembre 2017

Date d'exécution :
19 décembre 2017

Date d'affichage :
20 décembre 2017

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 20

Pour : 20

Contre :

Abstention :

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GIUDICI Francis, Maire.

Etaient présents : MANFREDI Angèle, CESARI Louis, BATESTI Philippe, FOUILLERON Marie, ANDREANI Françoise, ANDREANI Antoine, ANTONELLI Jean Pierre, BRONZINI DE CARAFFA Luc, CRISTOFARI Marie Félicia, GUIDICELLI Antoine, LE MAO Ghjuvan Santu, LUCIANI Xavier, PIERI Ange, PISTOLOZZI Lisa, SAUVAGEON Vanina, SISTI Cécilia, SISTI-BALARD Marie Toussainte.

Etaient représentés : COSTANTINI Jean Augustin a donné pouvoir à PIERI Ange, DELARUE Carole a donné pouvoir à BATESTI Philippe.

Etaient absents : OTTAVI Antoine, BALLONI Joseph, GUIDICELLI Marie Madeleine, MARTELLI Marie Paule, RENUCCI Charles, ROMANI Claire, SIMONI Pascale.

Madame CRISTOFARI Marie Félicia a été élue secrétaire de séance.

OBJET : 2017-81 Finances - Fixation du prix de location de LINARI II.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Les travaux de LINARI II s'achèvent, les locaux vont être prochainement livrés et nous allons procéder à la location des lieux.

Afin de pouvoir élaborer les nouveaux baux, il convient de fixer le prix des locations selon la répartition suivante :

- Pour les logements : 7€/ m²,
- Pour les bureaux et salle de formation : 12€/m².

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2017

Publication : 22/12/2017

Ainsi, il convient de fixer les tarifs pour la location occasionnelle, à savoir :

- Bureau de coworking 50€/jour,
- Salle de réunion 50€/jour,
- Salle de réunion avec visio conférence 80€/jour.

Je rappelle que le montant de ces diverses recettes permettra de compenser le cout de l'emprunt. Il est donc demandé au conseil municipal de fixer les prix de location et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les baux de location.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport du Maire et entendu ses conclusions,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} : De fixer les tarifs des locations selon la répartition suivante :

- Pour les logements : 7€/ m²,
- Pour les bureaux et salle de formation : 12€/m².

Article 2 : De fixer les tarifs pour la location occasionnelle à :

- Bureau de coworking 50€/jour,
- Salle de réunion 50€/jour,
- Salle de réunion avec visio conférence 80€/jour.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer les baux de location.

VOTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,

